

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s: Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL. Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :
Absent(e)s :

Secrétaire: Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 60 COMPLEMENT D'INSTALLATION AU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE SUR LE PERIMETRE DU CENTRE-VILLE

Depuis plusieurs années, la Ville de Clermont s'est dotée d'un dispositif de vidéo-protection permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique.

La mise en œuvre de ce dispositif a en effet pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à proximité des lignes de transport urbain, dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants conformément aux dispositions de l'article L 251-1 du code de la sécurité intérieure.

La Ville de Clermont possède des dispositifs de vidéo-protection dans le périmètre géographique du centre-ville (périmètre n°2) - autorisé par l'arrêté préfectoral N°19-01718 du 27 septembre 2019.

-Dans le cadre de la tranquillité et de la sécurité publique dans le quartier de la Poterne/ Saint Hérem, la mise en place d'un nouvel équipement de vidéo-protection permettra de prévenir certains actes de délinquance récurrents et de favoriser l'élucidation en cas de faits délictuels : 5 nouvelles caméras seront ainsi installées.

Les cinq nouvelles caméras seront reliées au CSU (Centre de Supervision Urbain) de la Ville, situé dans les locaux de la police municipale.

L'exploitation de ce dispositif s'inscrit dans les dispositions de la charte éthique existante pour le dispositif de vidéo-protection de la Ville.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral N°19-01718 du 27 septembre 2019 ayant autorisé la vidéo-protection au sein de sept périmètres géographiquement délimités — dont celui du centre-ville - et les nouvelles caméras se situant dans ce périmètre, une simple information sera faite à la Préfecture du complément d'installation des caméras.

Sur le plan financier, l'enveloppe d'investissement est estimée à 60.000 € TTC

1 caméra visualisera le square Olympe de Gouges

1 caméra visualisera la rue St Hérem et le square Olympe de Gouges

2 caméras visualiseront le square Louis Gémont

1 caméra visualisera le square Blaise Pascal

L'État, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sera sollicité pour une aide financière liée à ce complément d'équipement.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission,

- de prendre acte de cette extension du dispositif de vidéo-protection dans le périmètre du centre-ville ;
- de prendre acte de la sollicitation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le -6 0CT 2020

Pour le Maire et par délégation : l'Adjoint,

Jérôme GODAR**/**D

Cronic Gobania

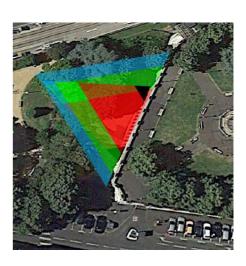
Projet vidéo protection - Quartier La Poterne - Vues des caméras



♥ Square Olympe de Gouges et Place de la Poterne



♦ Rue Saint Hérem



♦ Square Louis Gémont



♦ Square Blaise Pascal